



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

étudiants

Question écrite n° 16838

Texte de la question

M. Maxime Gremetz interroge M. le ministre délégué à la coopération et à la francophonie sur l'accueil des étudiants étrangers en France. Depuis les années 1990, la proportion des étudiants étrangers dans la population estudiantine a sévèrement reculé, passant de 14,6 % il y a treize ans à 7 % actuellement. La France se situe dorénavant au quatrième rang des pays d'accueil, derrière les Etats-Unis, la Grande-Bretagne et l'Allemagne. Ce recul de la coopération est très décevant. Aussi, il souhaite connaître l'action du Gouvernement afin d'enrayer cette situation qui affaiblit le rayonnement de la France à l'étranger.

Texte de la réponse

Si la proportion d'étudiants étrangers parmi le nombre total d'étudiants inscrits dans les universités françaises n'a cessé de diminuer de 1990 à 1997, passant de 136 306 étudiants étrangers (11,5 %) à 122 179 (8,4 %), le constat fait en 1998 de cette situation préoccupante a conduit à mettre en oeuvre une politique active de promotion des enseignements français à l'étranger et d'accueil des étudiants étrangers en France qui a porté ses fruits, comme en témoigne la très forte hausse d'étudiants étrangers en France constatée entre 1998 et 2002. En chiffres absolus, le nombre d'étudiants étrangers inscrits dans les universités françaises est en effet passé à 129 133 en 1999, 141 700 en 2000, 159 562 en 2001 et a atteint 180 480 en 2002. En pourcentage également, la part des étudiants étrangers représente en 2002 12,6 % de l'ensemble des étudiants, chiffre comparable à celui de 1980 (12,9 %). En quatre ans (de 1998 à 2002), le nombre d'étudiants étrangers à l'université a progressé de 48 %. Si l'on prend en compte les étudiants étrangers inscrits dans d'autres établissements d'enseignement supérieur (écoles d'ingénieurs et de commerce, classes préparatoires, écoles artistiques...), pour lesquels les statistiques ne sont pas encore entièrement connues pour 2002, c'est environ 220 000 étudiants étrangers au total que la France aura accueilli sur son territoire en 2002-2003. Ce résultat permet à notre pays de retrouver un meilleur rang par rapport à nos concurrents anglo-saxons (Etats-Unis : 550 000 ; Grande-Bretagne : 230 000 ; Allemagne : 190 000). Ces résultats ont été rendus possibles par l'adoption d'un dispositif reposant sur quatre piliers : procédure assouplie de délivrance des visas d'études, création de l'agence Edufrance pour promouvoir notre offre de formation supérieure, nouvelle politique de bourses (création de programmes d'excellence, programmes de formation bilatéraux négociés...), création d'un espace européen de l'enseignement supérieur visant à améliorer la lisibilité internationale des diplômes (système LMD ou 3.5.8.) et à favoriser la mobilité des étudiants. Cette politique devra naturellement être poursuivie dans le cadre d'un marché de l'enseignement supérieur très compétitif à l'échelle internationale.

Données clés

Auteur : [M. Maxime Gremetz](#)

Circonscription : Somme (1^{re} circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16838

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : coopération et francophonie

Ministère attributaire : coopération et francophonie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 avril 2003, page 3084

Réponse publiée le : 30 juin 2003, page 5153